

Conseil d'administration de l'ANAFORCAL

9 Avril 2008

Procès verbal

Le conseil d'administration de l'ANAFORCAL s'est réuni le Mercredi 9 Avril 2008, de 12h30 à 14h30 au Palais des Congrès de Paris, à l'occasion du troisième Congrès Francophone d'Allergologie.

Sont présents :

- Jean-Pol DUMUR, président
- Pierre VASSAL, président d'honneur (Bureau ANAFORCAL)
- Bruno GIRODET, Trésorier (Bureau ANAFORCAL)
- Jean-François FONTAINE, secrétaire (Bureau ANAFORCAL)
- Agnès CHEYNEL (Bureau ANAFORCAL)
- Ruth NAVARRO (CEIACA-Bureau ANAFORCAL)
- Evelyne BLOCH-MOROT (Bureau ANAFORCAL)
- Henriette DHIVERT (GAICLRC-Bureau ANAFORCAL)
- François WESSEL (Bureau ANAFORCAL)
- Elisabeth GOYEAU (Bureau ANAFORCAL)
- Khalil LADHA (Bureau ANAFORCAL)
- Antoine KHOURY (Bureau ANAFORCAL)
- Youness EL GUEDDARI (Bureau ANAFORCAL)
- Michel ANTON (AMANN)
- Cécile DUCROT (ASALIS)
- Xavier VAN DER BREMPT (ABEFORCAL)
- Bernard GALAUD (TRIAL Sud Bretagne)
- Monique GOURANTON (AREFORCAL-Caraïbes)
- Jamel DAKHIL (AART)
- Najib LAHLOU (AMAFORCAL)
- Michel BOUVIER (GLYAL)
- Christian MARTENS (PARIS ALLERGIE)
- François SAINT-MARTIN (AREPFORCAL 77-91-94)
- Michel THIAKANE (ASSEFORCAL)
- Jean-Claude WU TIU YEN (ANAFORCAL Océan Indien)
- Jean-Marc RAME (ANAFORCAL Bourgogne Franche-Comté)
- Jean-Pierre DUSSOL (ANAFORCAL Languedoc Roussillon)
- Lydie GUENARD-BILBAUT (ANAFORCAL Alsace)
- Jean-Marie RENAUDIN (ANAFORCAL Lorraine)
- Jean-Paul SERVOLE (ANAFORCAL Limousin)
- Sylvie DELAUNAY (AIAPS)
- Robert GAUSSORGUES (GIACLRC)
- Christine CASTELAIN (ANORFORCAL 59-62)
- Joël LEVY (AREFORCAL PACA)
- Dominique SABOURAUD (ASALCAR)
- Montserrat AGELL (AREFORCAL Provence)
- Catherine PONNELLE (Représentante ANAIS)
- Benoît WALLAERT (représentant SFAIC)

Jean-Pol DUMUR remercie les membres présents pour leur participation à cette réunion du Conseil d'Administration.

Bilan d'activité présenté par Jean-Pol DUMUR

1. Congrès Français d'Allergologie

Le second Congrès Francophone d'Allergologie, qui s'est tenu du 11 au 13 avril 2007 au Palais des Congrès de Paris a confirmé le succès du premier. Le nombre d'ateliers de l'ANAFORCAL y est passé de 18 à 24, avec un taux de remplissage supérieur à 80 %. Un partenariat avec le laboratoire ALK-Allerbio a permis d'y inviter les étudiants de deuxième année de DESC et de capacité ; L'ANAFORCAL est à la fois représentée au conseil scientifique, qui construit le programme du congrès, et au comité d'organisation, qui finalise les sessions, les répartit au fil des jours et valide le choix des intervenants. Le principe d'une large participation de l'espace francophone est l'un des fils directeurs de la construction du programme.

2. Le sixième séminaire Botanique et Allergie faisant intervenir un partenariat SFAIC / ANAFORCAL / Jardins Botaniques de France avec le soutien d'ALK-ALLERBIO et SCHERING-PLOUGH s'est tenu au mois de mai, à l'île de Ré, sur le thème de la flore des dunes et des marais. Beaucoup de demandes d'inscription n'ont pu être honorées car le nombre des places est limité, et pour la première fois une pluie abondante a perturbé l'organisation de la promenade botanique.

3. Une réunion du comité d'organisation du CFA 2008, structure paritaire SFAIC / ANAFORCAL, s'est tenue à Paris au mois de juillet 2007.

4. Accréditation de l'ANAFORCAL

L'ANAFORCAL a officiellement reçu son numéro d'agrément d'organisme formateur de la part des trois CNFMC au mois de septembre ; dès lors la délivrance de crédits formation au titre de l'année 2007 est possible, sous le numéro 100 065.

5. La réunion inaugurale de la Fédération Française d'Allergologie (FFA), dont l'ANAFORCAL est co-fondatrice, a également eu lieu au mois de septembre

6. Réunion de formation sur l'observance thérapeutique

Une réunion de formation sur l'observance thérapeutique animée par Mme Catherine Tourette-Turgis a été organisée en partenariat avec le laboratoire Stallergènes pour les représentants des associations régionales et francophones au mois de septembre.

7. Rencontres Francophones d'Allergologie

Les rencontres francophones organisées au mois d'octobre à La Réunion ont été de grande qualité et il s'est agi d'un beau congrès. On ne peut toutefois que regretter les conséquences de la grève du personnel d'Air France, qui a empêché 150 médecins, soit la moitié des participants, de s'y rendre. Jean-Pol Dumur renouvelle ses remerciements à Jean-Claude WU TIU YEN et à toute l'équipe de l'ANAFORCAL Océan Indien pour leur accueil et l'organisation de ces journées.

8. Organisation de réunions de FMC à destination des médecins généralistes

En partenariat avec le laboratoire SANOFI-AVENTIS, l'ANAFORCAL a organisé plusieurs réunions validantes de FMC sur le thème « La rhinite allergique au-delà du nez ». Cinquante réunions sont prévues dans cinquante villes de France, qui ont pour but de sensibiliser nos confrères à la nécessité de prise en charge de cette pathologie.

9. La préparation des VIIèmes journées Francophones d'Allergologie a nécessité un déplacement de Jean-Pol Dumur et d'Henriette Dhivert à Dakar au mois de décembre.

10. Une réunion des cadres animateurs, rapporteurs et experts ANAFORCAL pour la préparation des ateliers du CFA 2008 a été organisée à Paris les 17 et 18 janvier en partenariat avec le laboratoire SANOFI-AVENTIS. Elle a été complétée d'une formation ludique à l'expression en public, sur le thème de la Comedia del Arte.

11. Le texte règlementant la fabrication et la délivrance des APSI a été publié au JO dans le courant du mois de janvier, après presque deux années de réunions régulières impliquant la SFAIC, l'ANAFORCAL (représentée par Evelyne BLOCH-MOROT et Pierre VASSAL) les syndicats, le comité de défense des allergènes et les fabricants d'extraits.

12. La réunion annuelle du bureau de l'ANAFORCAL, consacrée à l'élaboration des programmes du CFA 2009 et des Journées Francophones d'Allergologie, à l'organisation de ces manifestations, et à la programmation des actions de l'association pour l'année à venir, s'est tenue pendant trois jours à Rabat au mois de Mars. Il s'est agi comme toujours d'une session laborieuse, à laquelle Michel

Thiakane a participé cette année pour finaliser l'organisation des VIIèmes Journées Francophones d'Allergologie prévues à Dakar.

13. Le troisième Congrès Francophone d'Allergologie, dont on peut penser qu'il sera une belle réussite, est enfin l'un des éléments les plus importants de ce bilan d'activité.

Au terme de cette présentation, plusieurs questions sont posées par les membres du conseil d'administration :

- Michel Bouvier demande si la date du 20 mars, adoptée pour l'organisation de la Journée Française de l'Allergie, n'intervient pas un peu trop tôt dans l'année. Jean-Pol Dumur répond qu'il n'existe pas de date idéale et que le choix effectué par le comité de pilotage, qui réunit l'association Asthme et Allergie, l'ANAFORCAL, la WHAO, la SFAIC, les syndicats et les laboratoires partenaires, s'est symboliquement porté sur le jour du printemps.
- Montserrat Agell-Perrello demande ce qu'est le collège des enseignants. Jean-Pol Dumur lui répond qu'il s'agit d'un comité de représentants des universitaires enseignant la capacité d'Allergologie, constitué d'au moins 25 membres et présidé par Alain Didier.
- Concernant l'enseignement de la capacité d'Allergologie, Benoît Wallaert précise que la validation d'un an de post-internat est nécessaire à l'obtention d'un DESC et que cette condition est difficile à remplir pour un médecin spécialiste en médecine générale souhaitant achever un DESC d'allergologie dans un service de pneumologie ou de dermatologie. Il faut donc poursuivre l'enseignement de la capacité dans l'immédiat.
- Jean-Pol Dumur souligne par ailleurs que la manque de reconnaissance de la discipline par les autorités de tutelle pose un problème aux allergologues exclusifs. De fait, la spécialité en Médecine Générale n'est accordée aux médecins déjà diplômés que s'ils exercent effectivement cette activité et participent aux tours de garde ; les allergologues exclusifs sont donc exclus du dispositif de qualification et se retrouvent dans une situation ubuesque puisque moins qualifiés que leurs confrères généralistes. L'un des objectifs de la FFA est donc d'obtenir la reconnaissance d'une spécialité d'exercice de la part des autorités.
- Bernard Galaup demande quel a été le bilan de la Journée Française de l'Allergie. Antoine Khoury, représentant de l'ANAFORCAL au comité de pilotage, répond qu'un débriefing aura lieu vendredi. Jean-Pol Dumur pense que l'horaire choisi pour la tenue des conférences pose problème, comme en témoigne la faible fréquentation du public, et propose que les animations des années à venir aient lieu le samedi après-midi. Quoi qu'il en soit la formule retenue devra tenir compte du fait que l'accueil du public dans les cabinets, tel qu'envisagé la première année, n'est pas autorisé par le code de déontologie.

En l'absence de nouvelles questions ou remarques, **le rapport moral du président est soumis au vote et approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration.**

Bilan financier présenté par Bruno Girodet

1. Recettes

Les ressources associatives comprennent

- 168000 euros de subventions, en augmentation par rapport aux 142000 euros de l'année précédente car incluant les sommes relatives au partenariat avec le laboratoire SANOFI-AVENTIS
- 47139 euros de cotisations des adhérents, chiffre également en augmentation par rapport à l'année précédente, notamment en raison de l'adhésion des associations francophones
- 116581,20 euros de prestations vendues, dont 21451,20 correspondent à des recettes publicitaires et 95130 aux bénéficiaires du CFA.

Au total le montant des produits, un peu plus élevé que celui de l'année précédente, est de 336303,20 euros.

2. Dépenses

Les charges de fonctionnement, dont les principaux éléments sont résumés dans le tableau ci-dessous, ont augmenté parallèlement à la croissance de l'activité de l'association.

	2007	2006
Honoraires médecins	111915 €	79126 €
Remboursements médecins	42481 €	31615 €
Affranchissement	10145 €	7867 €
Cotisations	2331 €	6255 €
Honoraires	11307 €	7298 €

La croissance du poste « honoraires médecins » est liée d'une part au règlement des prestations de conception des modules de formation, et d'autre part à l'augmentation du nombre de missions de représentation de l'ANAFORCAL rémunérées à hauteur de 300 euros par jour.

Le poste « remboursements médecins », relativement important, concerne essentiellement les frais de transport engagés pour les missions ou des manifestations comme les Journées Botaniques.

L'augmentation du poste « affranchissements » est lié à l'accroissement de notre activité.

Enfin le montant des honoraires versés a crû lui aussi car notre part d'activité jugée « commerciale » a rendu indispensable le recours à un commissaire aux comptes.

La synthèse de l'activité peut être détaillée comme suit :

	2007	2006
Produits de fonctionnement	331720 €	291119 €
Charges de fonctionnement	313876 €	242570 €
Impôts et taxes	455 €	438 €
Charges de personnel	14979 €	4216 €
Résultat courant non financier	3133 €	50447 €
Résultat financier	1323 €	727 €
Résultat de l'exercice	3472 €	40168 €

Les charges de personnel n'ont pas augmenté d'une année sur l'autre dans les proportions indiquées par le tableau : l'embauche de notre conseiller scientifique ayant eu lieu dans le courant de l'année 2006 la somme affectée à ce poste ne correspondait pas à un exercice de douze mois.

Le bilan actif-passif peut se résumer comme suit :

Actif		Passif	
Immobilisations	1364 €	Fonds associatifs	216344 €
Créances usagers	14549 €	Dettes fournisseurs	29110 €
Autres créances	72647 €	Autres dettes	13105 €
Trésorerie	169998 €		
	258558 €		258559 €

Les comptes de l'association sont donc équilibrés comme il se doit.

Au terme de cette présentation, des questions ou remarques sont émises par les membres du conseil d'administration.

- Michel Bouvier demande quel est le rôle du conseiller scientifique salarié par l'association. Bruno Girodet et Jean-Pol Dumur répondent qu'il est fondamental pour l'organisation des ateliers et des l'élaboration du programme des congrès, mais aussi pour la validation des rapports d'ateliers. Ce poste est actuellement occupé par Henriette Dhivert, qui ne pouvait être rémunérée sous formes d'honoraires en raison de son statut de praticien hospitalier, et la décision de la salarier a donc été prise l'année dernière.
- Jean-Pol Dumur précise que la réduction de la marge bénéficiaire est voulue pour diminuer le montant de l'imposition de l'association au titre de l'impôt sur les sociétés.

- Montserrat Agell-Perrelo se félicite de l'augmentation du nombre d'inscrits au CFA et Jean-Pol Dumur ajoute que le nombre de membres cotisants, également croissant, avoisine maintenant les 1700. En particulier, un nombre non négligeable de spécialistes d'organe ont demandé à adhérer à une association régionale.

Après soumission du bilan 2007 aux membres du Conseil d'Administration, le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

Propositions du trésorier soumises à l'approbation du conseil d'administration

Bruno Girodet désire soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration trois propositions dont la mise en œuvre lui apparaît nécessaire au vu du développement de notre activité associative.

1. Facturation de certaines actions de FMC

Partant du constat que la délivrance de crédits-formation va de plus en plus conditionner la réussite d'un EPU, l'ANAFORCAL pourrait proposer de s'associer à certaines actions de FMC moyennant une participation forfaitaire destinées à couvrir les frais engagés. Les réunions éligibles à ce type de partenariat devraient faire intervenir un certain nombre de membres de l'association, par exemple trois, et être élaborées dans le respect du cahier des charges et de la charte d'éthique de l'ANAFORCAL. La conformité de l'EPU ainsi organisé serait validée par le secrétaire général pour le montage du dossier, le responsable scientifique pour son contenu, le responsable pédagogique pour son déroulement et son évaluation, le trésorier pour son financement, et le président.

L'intérêt pour les allergologues libéraux ou un service hospitalier serait de pouvoir organiser une formation validante, à destination de médecins généralistes ou spécialistes, indépendamment d'une association régionale.

2. Proposition d'aide à la gestion de certains EPU régionaux importants

A la demande d'une AREFORCAL, l'ANAFORCAL pourrait apporter son concours à l'organisation d'EPU régionaux importants en faisant bénéficier l'association régionale :

- de son expertise pour la gestion de budgets conséquents, par exemple supérieurs à 20000 euros
- de l'intervention de son expert-comptable en cas de nécessité

La recherche de partenaires financiers resterait néanmoins de la responsabilité de l'AREFORCAL. L'ANAFORCAL jouerait le rôle d'intermédiaire opaque, chargé de recevoir les subventions et de payer les factures, facturerait cette prestation, et reverserait bien entendu l'excédent à l'association régionale concernée.

3. Création d'une SARL au sein de l'ANAFORCAL

Outre ses actions de réflexion, de coordination des associations régionales et de participation à certains travaux ou commissions allergologiques, l'ANAFORCAL est maintenant considérée comme organisatrice de manifestations à caractère commercial comme les congrès. Cette situation conduit les experts comptables à conseiller la création d'une structure juridique dédiée à la gestion de ce dernier type d'activité. Une SARL dont l'ANAFORCAL serait seule actionnaire et son trésorier gérant minoritaire gèrerait tous les aspects commerciaux de notre activité, et nous mettrait de facto en adéquation avec la législation fiscale.

Une discussion est engagée sur ces trois points :

- à la question de savoir si ce dispositif n'est pas un peu complexe, Jean-Pol Dumur répond que le changement de taille de l'ANAFORCAL impose une rigueur financière sans faille.
- Concernant le montage d'un dossier d'action de FMC, il est rappelé qu'il doit comprendre le titre de la formation, le nom du ou des intervenant(s), la liste d'émargement, une fiche d'évaluation et la charte d'éthique de l'ANAFORCAL.
- Christian Martens se dit gêné par le côté financier de ce dispositif et son aspect centralisateur. Jean-Pol Dumur fait valoir que, loin de vouloir concentrer les pouvoirs, l'ANAFORCAL a délégué son accréditation aux AREFORCAL dès l'obtention de cette dernière auprès des CNFMC. Pour ce qui est de l'aspect financier, il rappelle que l'association rémunère ses cadres depuis longtemps et que

les indemnités versées correspondent à un dédommagement raisonnable et légitime pour ces médecins en grande partie libéraux.

- Michel Bouvier demande quel serait le délai de mise en œuvre de ces dispositions si elles sont adoptées en assemblée générale ; il lui est répondu qu'elle pourrait être immédiate.

Les résultats des votes concernant chacune de ces propositions sont les suivants :

1. Possibilité de facturation de prestations d'organisation de FMC : **adoptée** à l'unanimité moins deux abstentions
2. Proposition d'aide à la gestion de certains EPU importants : **adoptée** à la majorité des voix moins trois votes contre et deux abstentions
3. Création d'une SARL destinée à gérer les activités commerciales de l'ANAFORCAL : **adoptée** à l'unanimité moins quatre abstentions

Jean-Pol Dumur signale que Jean-Luc Fauquert a fait appel à candidature pour qu'un représentant de l'ANAFORCAL participe aux travaux de la conférence de consensus sur la conjonctivite allergique. Les propositions de noms doivent être transmises à Jean-Pol Dumur.

Il demande enfin que les modifications de composition de bureau des AREFORCALs soient signalées à Ruth Navarro pour que le site internet et la base de données soient mis à jour.

Bilan pédagogique présenté par François Wessel

François Wessel souligne que l'année écoulée a encore été marquée par une activité importante. Nos réunions permettent d'homogénéiser les pratiques allergologiques et, dans ce contexte, l'ANAFORCAL s'est essentiellement fixé pour mission d'apporter des outils pour la validation de la FMC et de l'EPP.

Une communication optimale entre cadres de l'association est indispensable, qui passe en particulier par une réponse rapide aux mails qui nous sont adressés.

Sur le plan financier il faut garder à l'esprit que, contrairement à certaines rumeurs, l'EPP n'est pas source de revenus pour notre association mais représente bien un coût que nous assumons pour rendre service aux adhérents. En particulier certaines sommes sont reversées à l'UNAFORMEC. Par ailleurs, si les cadres perçoivent une indemnisation, il s'agit d'une juste rémunération ne compensant guère la perte d'exploitation correspondante dans leur activité libérale.

Trois référentiels ont été créés pour la validation de l'EPP, mais tout adhérent peut bien entendu choisir d'autres modalités et d'autres organismes agréés.

Enfin, concernant le cadre imposé pour l'organisation d'actions de FMC validantes, il peut certes paraître un peu lourd, mais l'ANAFORCAL restant responsable de l'attribution des crédits-formation il est logique que l'association ait un droit de regard sur ce point.

Point sur l'évolution de la FMC validante par le Dr Fabienne Roujeau

Le Docteur Fabienne Roujeau, psychiatre à Lille et vice-présidente de l'UNAFORMEC depuis le mois de janvier 2008 intervient à la demande de Jean-Pol Dumur pour faire un point quant aux évolutions prévisibles de la FMC validante.

Elle se dit d'emblée impressionnée par la vitalité de notre association et son ouverture à la francophonie et aux jeunes praticiens, qui seule peut permettre un renouvellement des cadres à moyen terme.

La scission du pôle commercial et financier lui paraît une excellente démarche et elle souligne que l'UNAFORMEC ne verse plus d'honoraires à ses cadres mais les salarie.

Après un rappel concernant l'historique de la création de la FMC validante et des structures qui lui sont liées comme les CNFMC, le Docteur Roujeau exprime des craintes quant à sa pérennité. De fait, les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du système mis en place par la loi ne sont pas débloqués et, après suppression des CRFMC il est fort possible que les CNFMC disparaissent à leur tour.

Pour autant, il convient de s'impliquer autant que possible dans notre formation continue pour en garder la maîtrise, mais en veillant toutefois à nous préserver.

Au terme de cette présentation, le Docteur Jean-Pol Dumur remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion du Conseil d'administration.

Docteur Jean-Pol DUMUR
Président

Docteur Jean-François FONTAINE
Secrétaire Général